



Contrôle Arrêt de travail. Le médecin ne trouve pas ma maison

Par **Sabrina75000**, le **06/02/2016** à **21:41**

Bonjour, Merci pour votre forum et vos futurs réponses. Voici mon soucis, mon médecin m'a arrêté pour dépression. Ce matin je viens de rêve voir un recommandé de mon employeur disant qu'un contrôle par un médecin a été réalisé mais le médecin n'a pas trouver ma maison. Pour cela, mon employeur ne me paiera pas deux semaines de salaire. Je ne comprends pas, j'étais chez moi. Effectivement, j'habite dans une résidence pavillonnaire, c'est un peu spécial pour trouver ma maison mais en cherchant un peu on trouve. Surtout que j'ai mis mon numéro de téléphone sur l'arrêt. De plus je revois tous mes courriers normalement (dont le courrier recommandé de mon employeur). Que dois je faire ? Merci de votre aide. Je suis un peu perdu.

Par **P.M.**, le **07/02/2016** à **09:56**

Bonjour,

Ce n'est pas de votre faute si le médecin contrôleur n'a pas trouvé votre maison et à mon avis l'employeur n'est pas fondé à suspendre le versement du maintien du salaire, ce que devrait confirmer le Conseil de Prud'Hommes s'il en était saisi puisque vous aviez fourni toutes les informations nécessaires...

Dans un premier temps vous pourriez contester la décision de l'employeur par lettre recommandée avec AR en argumentant et en le mettant en demeure de régulariser la situation d'autant plus que si le contrôle avait pu avoir lieu et que le l'employeur soit fondé à prendre une telle décision, cela ne peut pas avoir un effet rétroactif, si c'est le cas...

Par **miyako**, le **07/02/2016** à **21:48**

Bonsoir,

Le médecin n'a pas trouvé la maison,mais la lettre recommandée est bien arrivé! Soit le médecin se moque du monde et ne s'est pas déplacé ,et votre patron est naïf de croire à cela et surtout de le payer .

Quand à vous ,bien entendu ,ce n 'est pas votre faute et surtout ne vous laissez pas faire,suivez le conseil de P.M.

Amicalement vôtre
suji KENZO